

# LE GRAND PARI(S)

L'ÎLE-DE-FRANCE DE DEMAIN  
S'INVENTE AUJOURD'HUI

- Création de valeur.
- Création d'émotion culturelle.
- Création de lien social.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS  
LE MONDE DE DEMAIN.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE





## L'ÉDITO

Catalyseur de projets et fédérateur d'acteurs, le Grand Paris vise à transformer l'agglomération parisienne en une grande métropole de stature mondiale dans le but d'améliorer le cadre de vie des habitants, de corriger les inégalités territoriales, de renforcer l'attractivité de l'Île-de-France et de construire une ville durable, solidaire et innovante.

Avec la naissance, au 1<sup>er</sup> janvier 2016, de la Métropole du Grand Paris, de 11 intercommunalités en petite couronne et de 17 nouvelles intercommunalités en grande couronne, la gouvernance et le cadre institutionnel de la métropole de demain sont désormais en place. Mais, au-delà des modifications institutionnelles et de la mise en œuvre des politiques publiques,

au-delà de la modernisation et de l'extension du réseau de transport, le Grand Paris se construit chaque jour grâce au travail collectif de tous (État, collectivités territoriales, entreprises, associations, experts...) dans le cadre de projets phares et de partenariats inédits.

Le Grand Paris, projet de développement de la région francilienne et moteur de croissance pour le pays entier, est porteur d'une immense ambition au service du bien-être des Franciliens et du rayonnement mondial de la France.



Manuel Valls  
Premier ministre

## SOMMAIRE

Le Grand Paris en date	page 4
Les comités interministériels du Grand Paris, illustrations de l'engagement pérenne de l'État	page 5
Les acteurs du Grand Paris	page 6
Le Grand Paris des transports	page 8
Le Grand Paris du logement	page 12
Le Grand Paris de l'emploi et de l'attractivité économique	page 14
Le Grand Paris de l'avenir	page 16
Le Grand Paris, métropole culturelle	page 18
Le Grand Paris de la science et de la connaissance	page 20
La gouvernance du Grand Paris	page 22
La déclinaison territoriale du Grand Paris	page 26

# LE GRAND PARIS EN DATE

Août 2005	Mise en révision du Schéma directeur de la région d'Île-de-France (SDRIF)
Juillet 2006	Lancement de la première conférence métropolitaine
Septembre 2006	Création de l'Établissement public foncier Île-de-France (EPFIF)
Avril – novembre 2009	Exposition « Le Grand Pari(s) » à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine
10 juin 2009	Installation du Syndicat Paris Métropole
9 février 2010	Installation de l'Atelier international du Grand Paris
3 juin 2010	Promulgation de la loi relative au Grand Paris
24 juin 2011	Publication du décret relatif aux contrats de développement territorial
26 août 2011	Publication du décret approuvant le schéma d'ensemble du réseau de transport public du Grand Paris
15 mai 2012	Discours de M. François Hollande, Président de la République, à l'Hôtel de Ville de Paris
26 juin 2012	Discours « Un Grand Paris pour les habitants » de Mme Cécile Duflot ministre en charge du Grand Paris à la Maison de l'architecture de Paris
5 septembre 2012	Présentation par le préfet de région des 26 projets retenus dans le cadre de l'appel à projets « Émergence et développement des pôles économiques du Grand Paris »
18 janvier 2013	Promulgation de la loi relative à la mobilisation du foncier public
6 mars 2013	Discours de M. Jean-Marc Ayrault, Premier ministre, relatif au Nouveau Grand Paris, à l'université de Marne-la-Vallée
19 juillet 2013	Plan de mobilisation en faveur des transports du quotidien
27 janvier 2014	Promulgation de la loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM)
19 mai 2014	Création de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris
9 juillet 2014	Communication du Premier ministre sur le Grand Paris en conseil des ministres
13 octobre 2014	Premier comité interministériel sur le Grand Paris
14 avril 2015	Deuxième comité interministériel sur le Grand Paris
9 juillet 2015	Signature du contrat de plan État-Région en Île-de-France 2015-2020
7 août 2015	Promulgation de la loi portant nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe)
15 octobre 2015	Troisième comité interministériel sur le Grand Paris
31 décembre 2015	13 CDT signés, 16 validés
1 <sup>er</sup> janvier 2016	Création de la Métropole du Grand Paris (MGP) et mise en œuvre du Schéma régional de coopération intercommunale (SRCI)
22 janvier 2016	Installation du conseil de la Métropole du Grand Paris et élection de M. Patrick Ollier comme président de la Métropole du Grand Paris
1 <sup>er</sup> janvier 2017	Transfert des compétences de planification aménagement et logement à la Métropole du Grand Paris
2017	Adoption des documents stratégiques par la Métropole du Grand Paris
2018	Transfert de compétences exercées par les communes à la Métropole du Grand Paris (aménagement environnement et habitat)

# LES COMITÉS INTERMINISTÉRIELS DU GRAND PARIS, ILLUSTRATIONS DE L'ENGAGEMENT PÉRENNE DE L'ÉTAT



Cim du 15 octobre 2015, avec Manuel Valls, Premier ministre. ©DR

Jean-François Carencó©DR



**S'IL EST DIFFICILE DE DATER, AVEC PRÉCISION, LE COUP D'ENVOI DU PROJET DU GRAND PARIS, C'EST QU'IL A ÉTÉ ÉLABORÉ ET CONÇU DE FAÇON PROGRESSIVE EN RÉPONSE AUX ÉVOLUTIONS SOCIALES, ÉCONOMIQUES ET INSTITUTIONNELLES DE LA RÉGION FRANCILIENNE. LE GRAND PARIS S'INSCRIT DE FAÇON COHÉRENTE DANS L'HISTOIRE DE PARIS ET CONSTITUE UNE ÉTAPE NATURELLE DU DÉVELOPPEMENT DE L'ÎLE-DE-FRANCE.**

Le Grand Paris répond à des défis essentiels pour la région francilienne et porte une grande ambition pour la France. L'État doit donc assumer pleinement son rôle dans le cadre d'un dialogue permanent avec les collectivités territoriales. Il s'engage auprès d'elles pour être à la fois facilitateur de projets, mobilisateur d'énergies et garant de l'intérêt général.

Dans cette optique, l'État a décidé de réunir, régulièrement, un comité interministériel sur le Grand Paris, présidé par le Premier ministre et dont le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris assure le secrétariat permanent.

À l'heure actuelle, trois comités interministériels sur le Grand Paris se sont réunis :

- Grand Paris, le temps des réalisations (octobre 2014) ;
- Réussir ensemble le Grand Paris (avril 2015) ;
- Grand Paris, capitale du 21<sup>e</sup> siècle (octobre 2015).

Cette dynamique permet de s'assurer de la continuité des objectifs du Grand Paris et de donner une vision globale au projet tout en sécurisant ses financements et en concevant de nouveaux outils pour en accélérer la mise en œuvre. Elle renforce la démarche intégrée et partenariale du Grand Paris.

# LES ACTEURS DU GRAND PARIS

LA NAISSANCE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET DE 17 NOUVELLES INTERCOMMUNALITÉS EN GRANDE COURONNE MARQUE L'AVÈNEMENT DES GRANDS ACTEURS MÉTROPOLITAINS DE DEMAIN. NÉANMOINS, C'EST À TRAVERS LA MOBILISATION D'UNE INCROYABLE MULTIPLICITÉ DE PARTENAIRES, TÉMOINS DE LA RICHESSE DU TISSU FRANCILIEN, QUE LE PROJET DU GRAND PARIS SE CONSTRUIT CHAQUE JOUR.

## L'État

Représentant de l'État en région, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a engagé avec les collectivités territoriales la négociation des contrats de développement territorial et s'engage à la mise en œuvre des projets les plus complexes par la signature de contrats d'intérêt national ou la qualification d'opérations d'intérêt national.

Le préfet est également commissaire du gouvernement au sein de la Société du Grand Paris et a arrêté le Schéma régional de coopération intercommunale en grande couronne. Il assure par ailleurs le secrétariat permanent des comités interministériels sur le Grand Paris qui se réunissent de façon semestrielle sous la présidence du Premier ministre.

## Les collectivités territoriales

Acteurs majeurs de la réalisation du projet du Grand Paris pour les sujets relevant de leurs domaines de compétences, les collectivités territoriales (région, départements, communes) et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) élaborent et mettent en œuvre les objectifs de développement de leur territoire.

Les collectivités ont, par ailleurs, été étroitement impliquées dans le regroupement des intercommunalités en grande couronne à travers le rôle de la Commission régionale de coopération intercommunale. Les collectivités assument, hors transport, l'essentiel des investissements publics du Grand Paris. Le rôle des départements, de la Ville de Paris et de la région est essentiel.

## La Métropole du Grand Paris

Une mission de préfiguration a été créée par décret du 19 mai 2014. Co-présidée par le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, et par le président du syndicat Paris-Métropole, elle était chargée de définir les conditions juridiques et budgétaires, ainsi que l'organisation administrative de la future Métropole du Grand Paris.

Elle a élaboré un ensemble de rapports à l'attention du Gouvernement et du futur exécutif de la Métropole. Elle achèvera ses travaux au plus tard le 30 juin 2016.

La Métropole du Grand Paris, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2016, est composée de Paris et de 11 territoires d'au moins 300 000 habitants. La métropole est l'instance élue, représentant les 131 maires des communes du territoire métropolitain. La métropole est désormais un acteur incontournable du Grand Paris.

## La Société du Grand Paris et les acteurs du transport

Établissement public à caractère industriel et commercial créé par l'État, la Société du Grand Paris (SGP) a pour principale mission de réaliser le nouveau chemin de fer métropolitain automatique du Grand Paris : le Grand Paris Express (GPE).

Après la conception et l'élaboration du schéma d'ensemble et des projets d'infrastructure composant le GPE, la SGP en assure la réalisation avec la construction des lignes, ouvrages, installations fixes et gares, ainsi que l'acquisition des matériels roulants (trains, métropolitains) conçus pour cette infrastructure.

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (Stif), autorité organisatrice des transports en Île-de-France, définit l'offre et la tarification des transports. Il décide également des projets de développement et de modernisation des transports publics, dont il confie l'exploitation à des

transporteurs.

La Régie autonome des transports parisiens (RATP), la Société nationale des chemins de fer français (SNCF) et les transporteurs de l'Organisation professionnelle des transports d'Île-de-France (Optile) sont les opérateurs qui exploitent au quotidien les réseaux de transports franciliens.

Enfin, Paris Aéroport et SNCF Réseau conduisent conjointement le projet CDG Express, liaison directe entre Paris et l'aéroport de Paris-Roissy Charles de Gaulle. L'ensemble de ces acteurs concourt à la création du réseau de transports du Grand Paris.

Cet ensemble, ambitieux projet de modernisation et de développement des transports en Île-de-France, est le « Nouveau Grand Paris des Transports », porté conjointement par l'État et les collectivités.

## L'Établissement Public Foncier Île-de-France

L'Établissement Public Foncier Île-de-France (EPFIF) est l'opérateur public foncier des collectivités franciliennes, présidé par la présidente du conseil régional. Il intervient sur une majorité de communes, qui accueilleront des gares du Grand Paris Express, et accompagnera les grands projets qu'elles déclencheront. Il soutient également les démarches de Plan Local de l'Habitat (PLH) et de Contrat de Développement Territorial (CDT) en contribuant, par son expertise et des cofinancements d'études, à l'élaboration des volets fonciers de documents d'urbanisme.

## Les acteurs économiques du Grand Paris

Le Grand Paris mobilise également de nombreux acteurs économiques. La Chambre du commerce et d'industrie de région Paris-Île-de-France ainsi que les chambres de commerce et d'industrie départementales fédèrent et accompagnent les entreprises du territoire du Grand Paris. L'Agence régionale de développement Paris Île-de-France contribue à attirer de nouveaux investissements dans la région, porteurs de développements et générateurs d'emplois. Enfin, Paris-Île-de-France Capitale Économique, agence régie par la loi de 1901, a été créée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et regroupe plus d'une centaine de grandes entreprises franciliennes, françaises et internationales.

## Grand Paris Aménagement

Opérateur foncier et aménageur urbain depuis 1962, l'établissement public Grand Paris Aménagement a remplacé l'Agence foncière et technique de la région parisienne (AFTRP).

La grande diversité de ses opérations et la pluralité de ses modes d'intervention (en mandat pour l'État, en concession d'aménagement pour le compte de communes et intercommunalités ou en compte propre) en font un opérateur singulier.

Grand Paris Aménagement conduit actuellement plus de 58 opérations d'aménagement dans toute la région francilienne.

## Business France

En lien avec les acteurs locaux et en s'appuyant sur son réseau présent dans 70 pays, Business France est l'agence nationale au service de l'internationalisation de l'économie française, en attirant notamment les entreprises étrangères. Elle est mandatée par le gouvernement français pour mettre en valeur les différents projets du Grand Paris auprès des investisseurs internationaux et promouvoir la marque « Grand Paris » à l'étranger.

# LE GRAND PARIS DES TRANSPORTS

LES TRANSPORTS EN COMMUN SONT UN VOLET ESSENTIEL DU GRAND PARIS ET L'UN DES PROJETS QUI AURA L'IMPACT LE PLUS DIRECT SUR LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS. AVEC 8,5 MILLIONS DE VOYAGEURS QUI EMPRUNTENT QUOTIDIENNEMENT LES TRANSPORTS EN COMMUN EN ÎLE-DE-FRANCE, LA MODERNISATION ET L'EXTENSION DU RÉSEAU APPARAÎSSENT INDISPENSABLES POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE MOBILITÉ DES FRANCILIENS ET RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ ET LE DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ DES TERRITOIRES.

## LE GRAND PARIS EXPRESS : 200 KM DE NOUVELLES VOIES

Le Grand Paris Express est constitué de la prolongation de lignes existantes et de la construction de nouvelles lignes de métro automatique. Environ 2 millions de Franciliens emprunteront, chaque jour, ce nouveau réseau.

### LA PROLONGATION DE LIGNES EXISTANTES (LIGNES 11 ET 14)

La ligne 11 s'étendra vers l'Est, de Mairie des Lilas à Noisy-Champs *via* Rosny-Bois-Perrier.

La ligne 14 sera, quant à elle, prolongée au Nord, de Saint-Lazare jusqu'à Saint-Denis-Pleyel, et au Sud, d'Olympiades à l'aéroport d'Orly (capacité de 40 000 voyageurs par heure, contre 30 000 actuellement).

### LA CONSTRUCTION D'UNE LIGNE EN ROCADA AUTOUR DE PARIS (LIGNE 15)

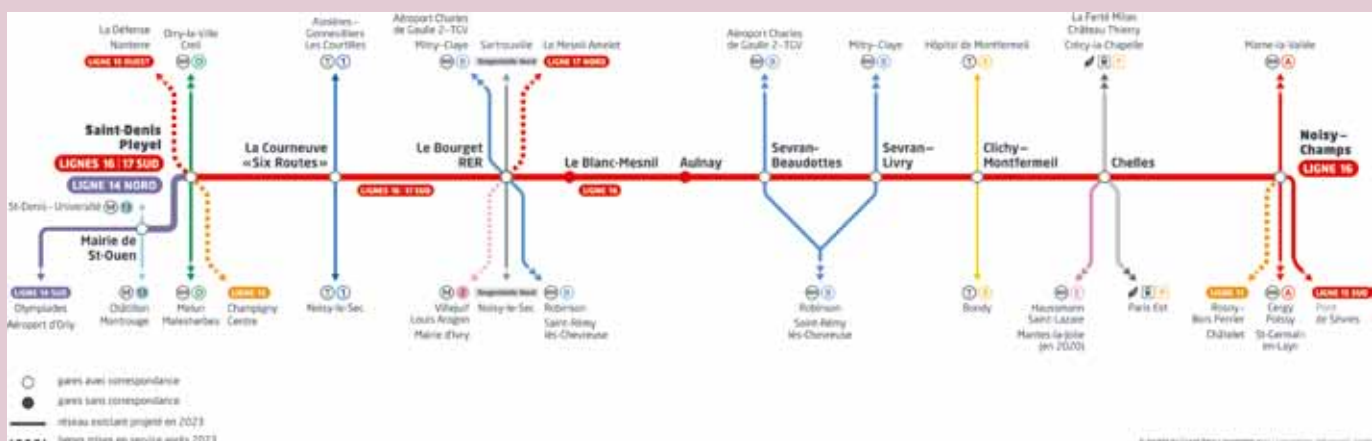
La ligne 15 vise à désaturer la zone dense en passant par Noisy-Champs, Champigny Centre, Rosny-Bois-Perrier, Saint-Denis-Pleyel, La Défense. Il suffira d'1h20 pour parcourir les 75 km de la ligne qui desservira 22 communes et concernera près d'un million d'habitants.

### LA CONSTRUCTION DE MÉTROS AUTOMATIQUES DE PÉRIPHÉRIE À PÉRIPHÉRIE (LIGNES 16, 17 ET 18)

La ligne 16, de Noisy-Champs à Saint-Denis-Pleyel *via* Clichy-Montfermeil et Aulnay-sous-Bois, devrait accueillir entre 150 000 et 200 000 voyageurs.

La ligne 17 sera construite de Saint-Denis-Pleyel au Mesnil-Amelot en passant par Le Bourget (tronc commun avec la ligne 16), Gonesse et Roissy.

La ligne 18 reliera l'aéroport d'Orly au plateau de Saclay *via* Massy-Palaiseau, prolongée à Versailles. Elle sera construite en aérien sur 39 % de sa longueur.



### Desservir les bassins enclavés : un enjeu d'emploi et d'égalité territoriale

Avec 68 nouvelles gares et près de 200 km de voies pour près de 25 milliards d'euros d'investissements, le Grand Paris Express va radicalement redessiner la région. Mené en parallèle de la modernisation des réseaux existants, il permettra de renforcer l'attractivité de la région et de ses territoires en favorisant un développement équilibré, en desservant des bassins aujourd'hui enclavés et en offrant une desserte affinée du territoire.



# LE GRAND PARIS EXPRESS : LE MÉTRO DE DEMAIN

## UN RÉSEAU ÉCOLOGIQUE

Le métro du Grand Paris Express est conçu comme un modèle en termes d'efficacité énergétique et d'empreinte environnementale. De nombreuses études ont été réalisées pour prendre en compte différents critères environnementaux. Cela se traduit par une série d'engagements qui s'imposent à la Société du Grand Paris, à toutes les entreprises partenaires et aux architectes.

## UNE QUALITÉ DE SERVICE AMÉLIORÉE

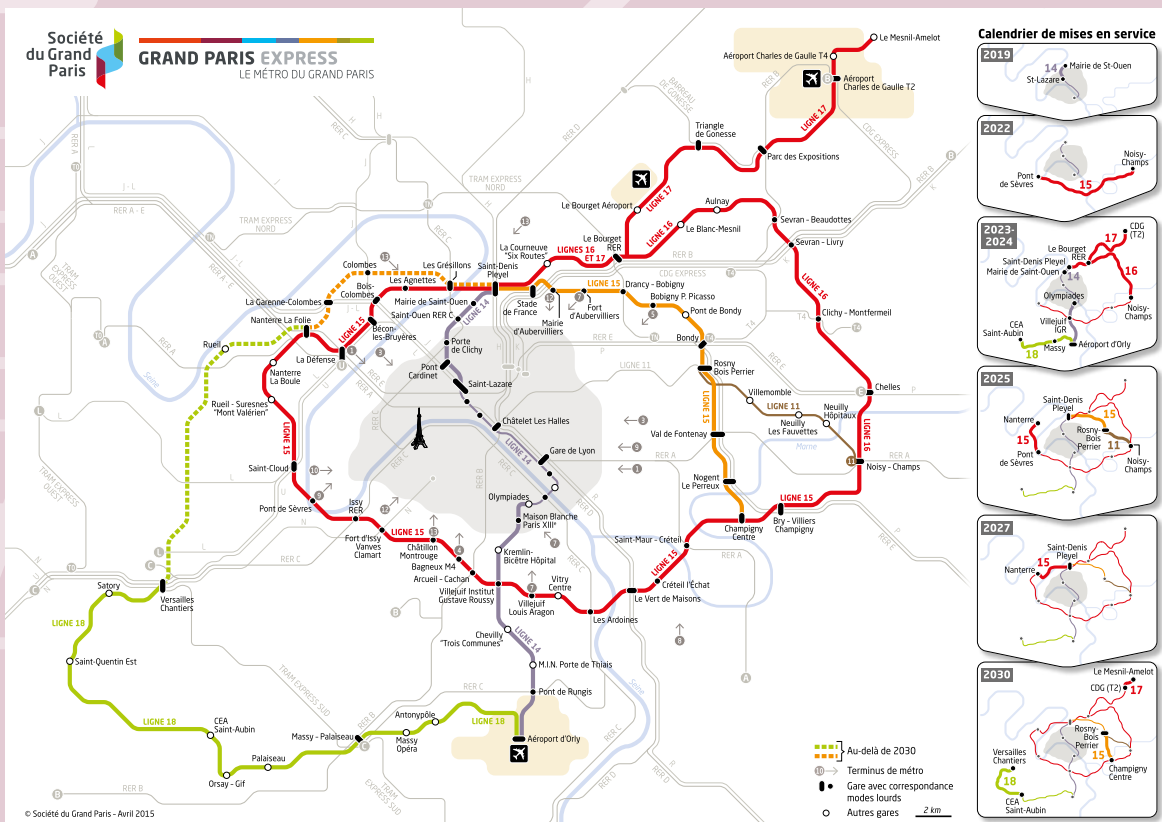
Les métros du Grand Paris Express offriront un service de haute qualité aux usagers en vue d'accroître leur confort et leur sécurité.

Il sera possible de circuler de la première à la dernière voiture. Les trains seront accessibles aux usagers en fauteuil roulant. Les quais seront équipés de façades hautes pour éviter toute intrusion ou chute sur la voie.

Le métro du Grand Paris est ainsi pensé comme un laboratoire d'innovation pour le développement d'une métropole durable (les transports représentent en effet 34 % des émissions de gaz à effet de serre). Tous les métros du Grand Paris disposeront, par exemple, d'une régulation thermique et de systèmes de récupération d'énergie au freinage.

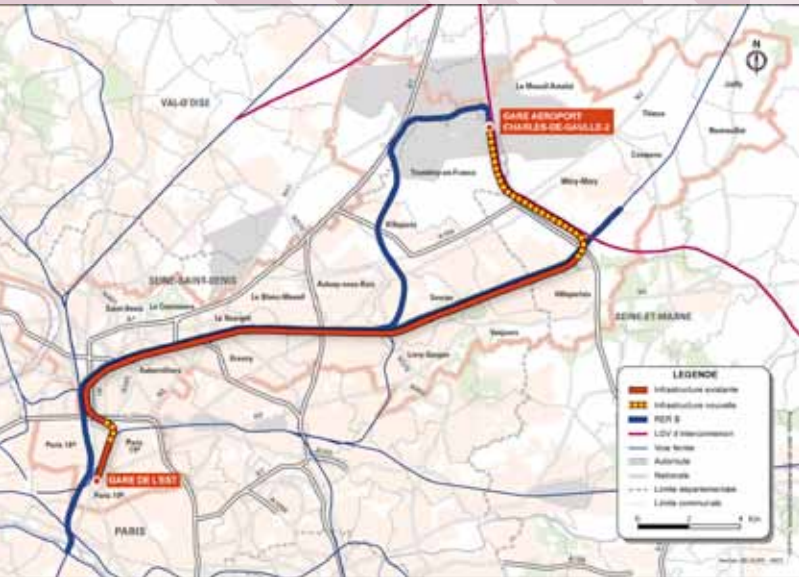
## RÉDUCTION DU TEMPS DE TRANSPORT : AMÉLIORER LE QUOTIDIEN DES FRANCILIENS

Le métro devrait offrir une vitesse commerciale très élevée, de 55 à 65 km/h sur les lignes 15, 16 et 17. À titre de comparaison, la vitesse commerciale du RER A est de 49 km/h et celle du métro parisien à l'heure d'affluence entre 21 et 27 km/h (mais près de 40 km/h pour la ligne 14). Cette vitesse est également sans commune mesure avec les autres moyens de transport : 19 km/h pour les voitures en ville, 18 km/h pour le tramway T3 et 12 km/h pour les bus lorsqu'ils disposent d'un couloir prioritaire.



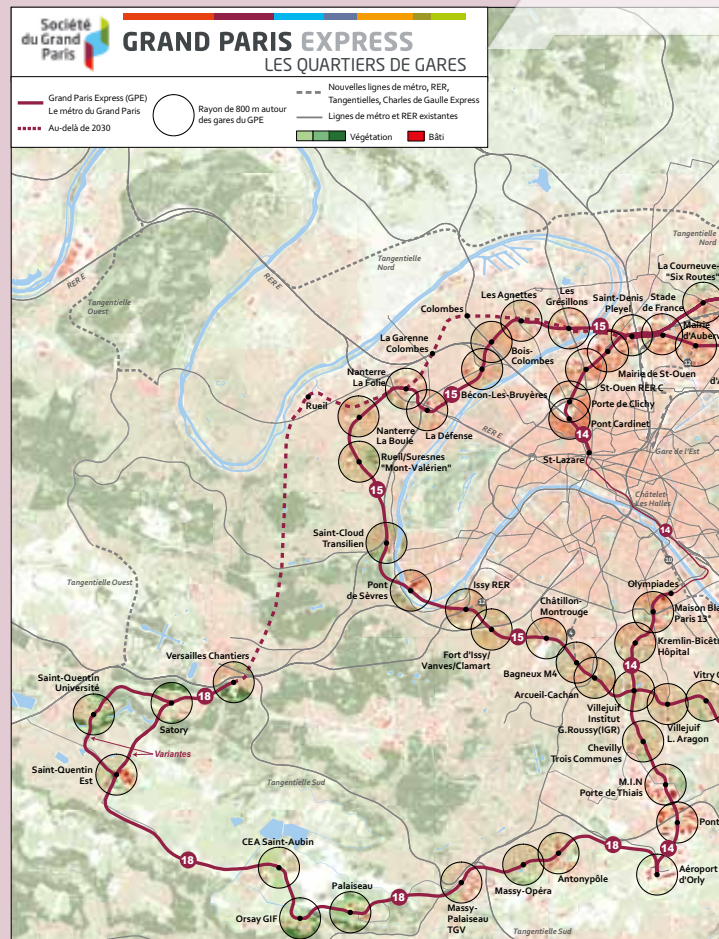
# LE GRAND PARIS DES TRANSPORTS

## LES GRANDS PROJETS DANS LES TRANSPORTS



### LE CDG EXPRESS

La liaison CDG Express permettra de relier directement, en une vingtaine de minutes, l'aéroport Charles de Gaulle et la gare de l'Est. Ce projet confortera l'attractivité du premier aéroport français et deuxième aéroport européen (64 millions de passagers en 2014). Il contribuera également à désengorger le RER B et à réduire la circulation au nord de Paris. La mise en service de cette liaison est prévue pour 2023 pour un investissement d'environ 1,7 milliard d'euros. La société de projet devrait être créée en 2016. Une enquête publique a également eu lieu au premier semestre 2016 visant à modifier la déclaration d'utilité publique initiale.



### LA MODERNISATION DU RÉSEAU

Le Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) a signé, avec les opérateurs de réseaux (RATP, SNCF), les contrats d'exploitation de la période 2016-2020 portant sur une enveloppe d'environ 20 milliards d'euros, auxquels s'ajouteront 12 milliards d'euros d'investissement.

La mise en œuvre de ces contrats est essentielle pour répondre aux attentes des usagers et améliorer la qualité des services : renouvellement du matériel roulant, amélioration des gares, recrutement de près d'un millier d'agents supplémentaires, offres supplémentaires, etc.

#### *Un plan de mobilisation historique pour la modernisation du réseau*

L'État, le STIF, la région Île-de-France et les départements se sont convenus, en 2011, d'un Plan de mobilisation de 12,8 milliards d'euros d'ici à 2030 (dont 7 milliards pour la période 2013-2017). Ce montant représente trois fois ce qui est dépensé aujourd'hui et comprend notamment le prolongement du RER E à l'Ouest (projet EOLE), le prolongement de lignes de métro, la création de bus à haut niveau de service et de tramways, la modernisation des RER et l'amélioration du Transilien.

## LES GARES, VITRINES DU GRAND PARIS

RER A Noisy -Champs ©Eparmane - E.Luider

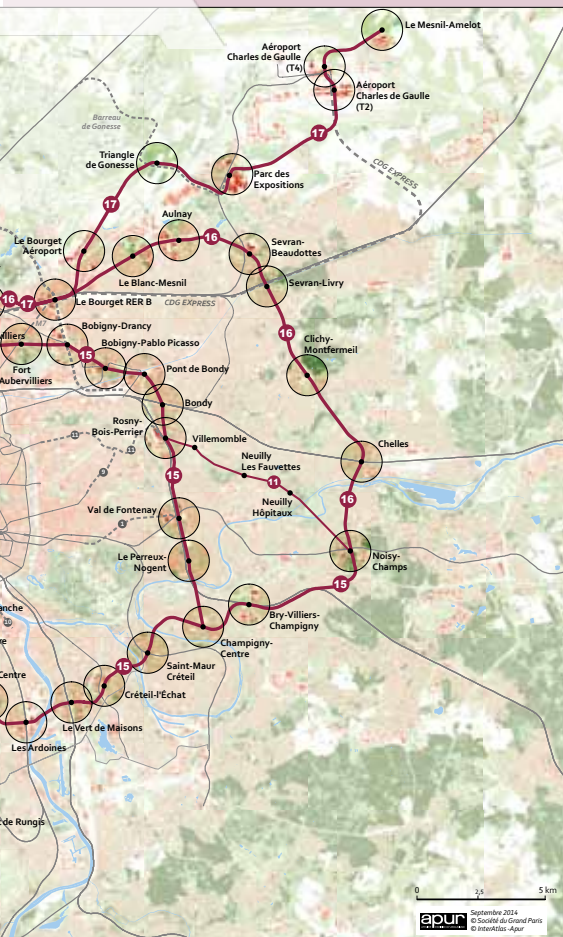


Les gares jouent un rôle central dans les programmes d'aménagement du Grand Paris. Vitrines du Grand Paris, elles sont pensées comme de véritables lieux de vie et d'échanges,

facteurs d'une nouvelle attractivité du territoire francilien et visages d'une métropole plus connectée et accueillante. De vastes projets d'aménagement et d'éco-quartiers vont voir le jour dans les zones situées aux alentours des futures gares du Grand Paris, créant ainsi des opportunités d'emplois et de formations assurées par une collaboration étroite entre la Société du Grand Paris, l'Agence nationale de rénovation urbaine et les organisations professionnelles.

Conçues en lien avec les collectivités et les habitants, elles tiendront compte des spécificités de chaque territoire où elles s'implanteront. Quatre types de gares peuvent être identifiés :

- les gares emblématiques du Grand Paris, situées au cœur de la métropole, seront des nœuds de correspondance stratégiques ;
- les gares-portes de la métropole, implantées dans une gare TGV ou un aéroport, faciliteront l'accès à la métropole aux voyageurs nationaux et internationaux ;
- les gares nouvelles centralités accompagneront les projets de développement pour renforcer les liens avec des territoires émergents ;
- les gares de centre-ville, enfin, s'intégreront dans des espaces urbains déjà fortement structurés et renforceront leur dynamisme.



### UNE CERTAINE IDÉE DE L'ÎLE-DE-FRANCE

- **C'est une certaine idée de l'égalité des territoires** en vue de redessiner la région dans la logique d'un meilleur équilibre entre l'Est et l'Ouest, entre Paris et sa banlieue, entre territoires riches et pauvres.
- **C'est un enjeu de qualité de vie** pour que le réseau soit plus fiable, plus confortable et apporte une meilleure qualité de service aux usagers. Le métro automatique du Grand Paris Express fera ainsi gagner en moyenne 7 minutes et 90 % des Franciliens habiteront à moins de 2 km d'une gare.
- **C'est un enjeu de solidarité** au sein de la région, par le désenclavement des territoires les plus pauvres qui ont besoin d'un accès facilité aux zones d'emploi.
- **C'est un enjeu d'attractivité** de l'Île-de-France et de la France, car le développement équilibré de la région capitale est un sujet d'intérêt national et de rayonnement mondial.
- **C'est, enfin, un enjeu d'emploi essentiel**, avec entre 15 000 et 20 000 emplois induits chaque année par les travaux.

# LE GRAND PARIS DU LOGEMENT

LE LOGEMENT CONSTITUE LE DEUXIÈME PILIER PHARE DU GRAND PARIS. RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANCILIENS, CONSTRUIRE LA VILLE DURABLE ET RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE : VOICI LES PRINCIPAUX OBJECTIFS DU GRAND PARIS DU LOGEMENT, ALORS QUE LA CROISSANCE RÉGULIÈRE (AUGMENTATION NETTE DE 50 000 HABITANTS PAR AN) ET LES MUTATIONS DES MODES DE VIE FONT DE L'ACCÈS AU LOGEMENT L'UN DES PRINCIPAUX DÉFIS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.



©Drihl

## DES OBJECTIFS DE LOGEMENTS AMBITIEUX



### RÉPONDRE AUX BESOINS DES FRANCILIENS

Deux impératifs s'imposent pour répondre aux besoins des Franciliens : rapprocher le lieu de vie du lieu de travail et développer l'offre de logements à des prix accessibles. Alors que l'augmentation des loyers et des prix de l'immobilier empêche nombre de ménages de se loger selon leur souhait, il faut construire plus, à des prix adaptés et à des emplacements stratégiques.



La loi de 2010 relative au Grand Paris fixe l'objectif de 70 000 logements par an pendant 25 ans (63 000 logements ont été mis en chantier en 2015). Le schéma directeur de la région Île-de-France indique que 30 % de ces logements doivent être des logements sociaux.

Le montant de la commande publique liée à la construction de logements sociaux, directement imputable au Grand Paris, s'élèvera à 11 milliards d'euros. Ce montant s'élèvera à 42 milliards d'euros pour la construction de logements privés.

Pour atteindre l'objectif des 70 000 logements à construire annuellement, une étude a été menée et a évalué l'offre foncière disponible à 200 km<sup>2</sup>. Certains territoires, notamment situés aux abords des futures gares du Nouveau Grand Paris, apparaissent comme prioritaires pour ce projet.

### DE NOUVEAUX DISPOSITIFS À LA HAUTEUR DES AMBITIONS

- Création de Grand Paris Aménagement qui contribue, aux côtés des collectivités, à la mise en œuvre des projets inscrits au plan de mobilisation pour l'aménagement et le logement.
- Fusion des quatre établissements publics fonciers dans un seul établissement l'EPFIF.
- Élargissement des prêts Gaïa Grand Paris aux secteurs d'aménagement d'opérations et de contrats d'intérêt national. Ils comportent trois volets : logement social, mixité sociale et financement des opérations d'aménagement, d'infrastructures primaires et d'équipements.
- Création de l'aide aux maires bâtisseurs.
- Signature de 19 conventions sur l'habitat indigne avec les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale porteuses de projet.

# PENSER AUJOURD'HUI LA VILLE DE DEMAIN

Le Grand Paris a vocation à penser la ville de demain, durable, innovante et solidaire. Les deux axes principaux des futures constructions seront la proximité et l'accès facilité aux services essentiels. La densification douce de la ville sera favorisée et le recyclage d'espaces déjà urbanisés sera privilégié à l'étalement urbain.

Le concours Inventons la Métropole du Grand Paris, lancé conjointement par la Métropole du Grand Paris et l'État, fera rentrer l'innovation au cœur de la création de la ville de demain.



## **Les programmes de rénovation urbaine**

Le nouveau programme national de rénovation urbaine, lancé fin 2014, a identifié 59 opérations de quartiers franciliens prioritaires. Par ailleurs, 43 opérations supplémentaires ont été identifiées au niveau régional. Elles feront l'objet d'un financement spécifique de 190 millions avec l'État et les collectivités territoriales. Une convention entre l'État, la région et l'Agence nationale de rénovation urbaine doit être signée en 2016 pour préciser les modalités d'intervention de chaque acteur.



## DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT AMBITIEUX ET INNOVANTS

Le Grand Paris va permettre l'émergence de véritables projets urbains dans des quartiers accueillant des fonctionnalités multiples (logements, activité économique, pôles universitaires, équipements culturels etc.) en particulier autour des gares.

À l'issue de la concertation engagée avec les collectivités territoriales, l'État a identifié plus d'une quinzaine de sites à fort potentiel qui vont bénéficier de son soutien.

La complexité de certaines opérations exige qu'un partenariat renforcé s'établisse entre les pouvoirs publics

et les acteurs économiques, publics et privés, directement concernés.

Ce partenariat prendra la forme de contrats d'intérêt national ou d'opérations d'intérêt national. Par ailleurs, afin de favoriser la construction de logements à des prix accessibles, en plus de la politique mise en œuvre par le gouvernement, le Grand Paris du logement prévoit la valorisation de procédés innovants, comme le recours à la maquette numérique, les techniques de préfabrication ou le recours à des matériaux biosourcés.

# LE GRAND PARIS DE L'EMPLOI ET DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

L'EMPLOI ET LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SONT AU CŒUR DU PROJET DU GRAND PARIS. OPPORTUNITÉ MAJEURE POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LA CROISSANCE NATIONALE, FACTEUR D'EXPANSION DE SES ENTREPRISES ET GAGE DE PROSPÉRITÉ POUR SES HABITANTS, LE GRAND PARIS RENFORCE L'ATTRACTIVITÉ ET LA COMPÉTITIVITÉ D'UNE MÉTROPOLE DE STATURE MONDIALE.

## MOTEUR DE CROISSANCE DE LA RÉGION CAPITALE

### **Les atouts de la région capitale**

- 31 % de la richesse nationale et 4 % du PIB de l'Union européenne.
- 6 millions d'emplois (dont 94 % salariés).
- 960 000 entreprises.
- 1<sup>ère</sup> région économique d'Europe.
- 2<sup>e</sup> rang mondial en matière d'accueil des grandes entreprises.
- 4<sup>e</sup> rang européen en matière de productivité.
- 5<sup>e</sup> position des investissements internationaux.
- Le plus grand parc d'immobilier d'entreprise européen (51,1 millions de m<sup>2</sup>).
- 1<sup>ère</sup> région au monde pour l'accueil des foires et des salons professionnels (près de 1 000 congrès pour 1,2 milliard d'euros de retombées économiques).
- Elle rassemble 40 % des activités de recherche en France.
- Elle représente 45 % des emplois créatifs français.
- L'Île-de-France est la première destination touristique.

### **CROISSANCE ET CRÉATION D'EMPLOIS**

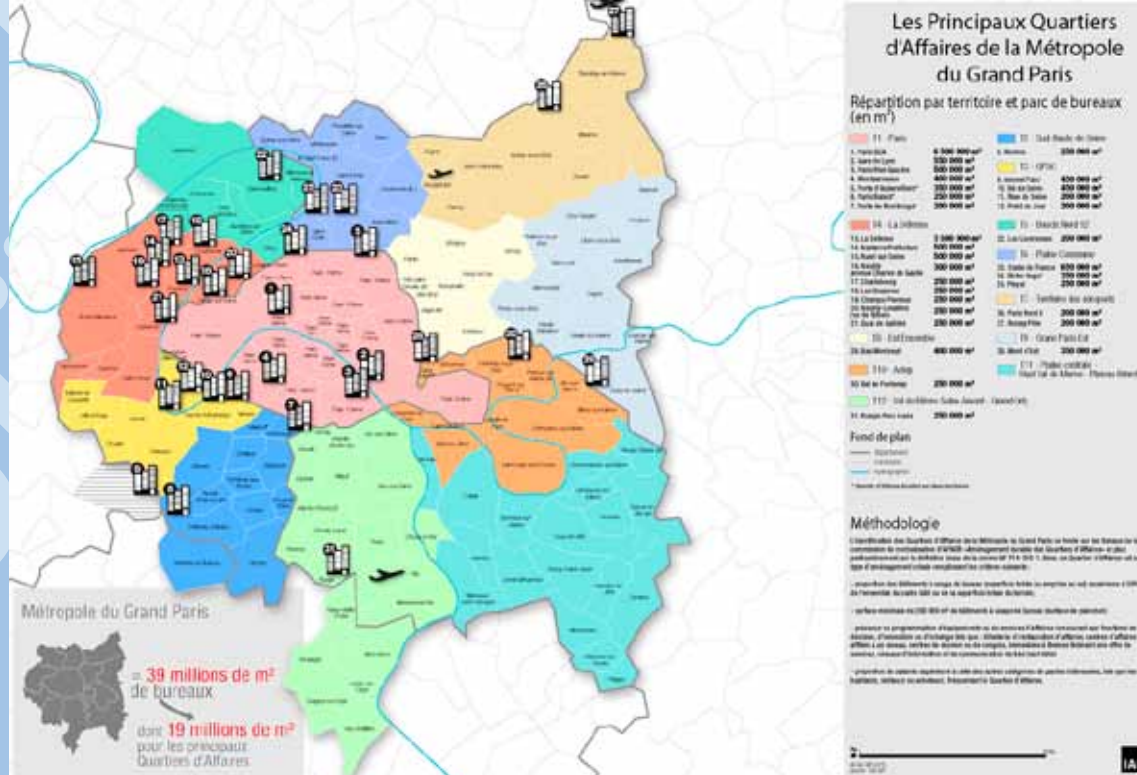
Le Grand Paris vise à ce que les énormes opportunités économiques offertes par les chantiers du projet bénéficient à tous les Franciliens. La Chambre de commerce et d'industrie (CCI) d'Île-de-France estime que le Grand Paris aura un effet d'accélérateur progressif sur la croissance régionale qui devrait dépasser la barre des 3 % après 2030. Il représenterait un apport de **140 milliards d'euros** au PIB national et générera plus de 60 milliards d'euros de recettes en 2030.

### **Une compétitivité renforcée**

- Une simplification des démarches de création d'entreprise : 7 jours et 5 procédures administratives (contre 22 jours et 7,6 procédures en moyenne dans les pays du G20).
- Des mesures de soutien à l'investissement : baisse de l'impôt sur les sociétés, crédit d'impôt recherche, crédits d'impôt compétitivité emploi...
- Un coût du travail compétitif en Europe.
- 7 pôles de compétitivité.
- La création d'un club Intelligence économique.

### **Un modèle de croissance solidaire et responsable**

Les principaux donneurs d'ordres (SNCF Réseau, RATP et SGP) ont déjà signé une charte de responsabilité sociale et environnementale visant, notamment, à favoriser l'insertion professionnelle, à garantir la qualité des conditions de travail et à faciliter l'accès des PME aux opportunités de marché, enjeu clé de la démarche. Une plateforme des investissements a été lancée pour permettre aux PME de se préparer aux appels d'offres dans les meilleures conditions.



## FACTEUR DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ D'IMMENSES OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENTS

À l'horizon 2030, le Grand Paris apportera des opportunités de marché représentant un total de 108 milliards d'euros supplémentaires pour les entreprises :

- 26 milliards d'euros dans les transports : Grand Paris Express et CDG Express ;
- 53 milliards d'euros dans le logement : logements sociaux et logements privés ;
- 2 milliards d'euros pour le Programme d'investissement d'avenir (PIA) ;
- 14 milliards d'euros pour les grands projets franciliens.

D'après une enquête réalisée par la CCI Paris Île-de-France, près de 30 % des dirigeants d'entreprises estiment que le Grand Paris représente une opportunité d'expansion de leur activité professionnelle. Ce taux atteint 40 % dans le secteur de la construction.

Business France : un rôle de facilitateur pour les projets liés au Grand Paris.

Des projets structurants nécessitent l'apport d'investisseurs privés pour voir le jour ?

Business France peut contribuer à la recherche d'investisseurs étrangers afin d'aider au montage financier de ces projets. Grâce à sa présence dans 70 pays, sa capacité d'action est importante pour identifier des acteurs potentiels et effectuer des mises en contacts. Par ailleurs, Business France informe et accompagne les investisseurs internationaux qui souhaitent implanter une activité ou se développer sur le territoire francilien, en mobilisant ses équipes à l'étranger et son réseau de partenaires régionaux.

## VITRINE DE L'ATTRACTIVITÉ ET DU SAVOIR-FAIRE FRANÇAIS

Différents dispositifs spécifiques se mettent en place pour renforcer l'attractivité et la visibilité internationales du projet, comme la création d'une marque unique à l'international ou la nomination, auprès du préfet de région, d'un conseiller diplomatique. Plusieurs réalisations emblématiques concentrent des efforts particuliers.

L'« Arc de l'Innovation » fera de la métropole de Paris l'un des principaux lieux de concentration des startups dans le monde, Paris-Saclay a vocation à devenir un pôle de recherche d'échelle mondiale et les travaux du quartier d'affaires de La Défense conforteront l'attractivité du plus grand pôle tertiaire d'Europe.

Une attention particulière sera également portée sur les points de connexion entre le futur métro automatique et les autres réseaux de transport, véritables « hubs » à visibilité internationale, portes d'entrée du Grand Paris pour les investisseurs et vitrines de l'innovation et du savoir-faire français.

Afin d'attirer les talents du monde entier dans les secteurs d'avenir, le « French Tech Ticket », concours à destination des entrepreneurs étrangers, sera lancé en Île-de-France. Enfin, le comité francilien de l'attractivité, cofondé par la Région et l'État, assure la coordination des efforts de tous en la matière et promeut la marque unique Grand Paris.

# LE GRAND PARIS DE L'AVENIR

PROJET DE DÉVELOPPEMENT VISANT À PRÉSERVER LA QUALITÉ DE VIE ET À GARANTIR LE BIEN-ÊTRE DES HABITANTS, LE GRAND PARIS MODIFIERA DURABLEMENT LE VISAGE DE LA RÉGION FRANCILIENNE ET S'ATTACHERA À GARANTIR ET RENFORCER LE PATRIMOINE DE L'ÎLE-DE-FRANCE, QU'IL SOIT NATUREL, ARCHITECTURAL OU CULTUREL.



## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND PARIS

Le Grand Paris est porteur d'une forte ambition environnementale. Alors que les espaces agricoles et les forêts représentent respectivement 48 % et 23 % du territoire, l'Île-de-France rassemble 35 sites classés Natura 2000 et 15 réserves naturelles.

La protection de ces espaces passe notamment par la concentration des constructions en zone dense et la mise en valeur des forêts et des espaces naturels et agricoles. Le projet d'aménagement de la forêt de Pierrelaye est, à cet égard, comme l'un des plus emblématiques. En privilégiant la densification douce de la ville et le recyclage d'espaces déjà urbanisés, le Grand Paris respecte les équilibres entre zones urbaines et espaces naturels.

La préservation de la qualité de l'atmosphère est, au même titre que celle des espaces naturels, une priorité pour réduire les sources de pollution. Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) sera ainsi révisé au cours de l'année 2016, à l'initiative de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Le Grand Paris doit, en outre, répondre aux défis en eau potable et anticiper les besoins de demain en prenant en compte les conséquences du changement climatique. Les travaux préparatoires pour l'élaboration du plan d'adaptation ont été lancés début 2016.

## LE GRAND PARIS, ACTEUR DE LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

Alors que l'Île-de-France importe 95 % de l'électricité qu'elle consomme, l'enjeu de l'approvisionnement est particulièrement stratégique dans un contexte d'augmentation continue des besoins (+ 25 % d'ici 2030). Un plan de modernisation sera réalisé pour la période 2016-2020 pour adapter le réseau électrique aux défis posés par l'urbanisation.

L'État s'engage également à renforcer la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique : 35 millions d'euros de subventions ont été accordés en 2015 pour ces énergies en Île-de-France.



©DR

**Le Grand Paris : centre d'enseignement supérieur et de recherche de prestige**

- 617 300 étudiants, dont 8 % d'étudiants étrangers.
- 50 universités et grandes écoles.
- 2<sup>e</sup> rang mondial pour l'innovation.
- 3<sup>e</sup> rang mondial pour le critère de capital intellectuel.
- Paris Saclay : 870 000 m<sup>2</sup> d'excellence académique et de recherche avancée.





Pôle scientifique & technique - Champs sur Marne ©DR

DANS LE PÉRIMÈTRE DE LA MÉTROPOLE, 86 % DES FOYERS ONT ACCÈS À INTERNET À TRÈS HAUT DÉBIT ET 46 % À LA FIBRE OPTIQUE. CES CHIFFRES SONT RESPECTIVEMENT DE 71 % ET 33 % POUR L'ENSEMBLE DE L'ÎLE-DE-FRANCE.

## LE GRAND PARIS PREND LE TOURNANT NUMÉRIQUE

Le Grand Paris sera une « ville intelligente », grâce au numérique. Cette exigence répond à la nécessité d'améliorer le confort des Franciliens en leur garantissant la meilleure connectivité possible, où qu'ils se trouvent.

La connectivité du réseau de transport en commun est en première ligne de cette ambition : la SNCF et la RATP ont présenté, en 2015, le calendrier de couverture mobile de leur réseau.

Le Grand Paris doit également devenir la locomotive de la Grande école du numérique avec l'objectif de former les jeunes éloignés de l'emploi dans les filières d'avenir.

La création par la ville de Paris, en association avec les autres collectivités limitrophes, d'un « Arc de l'Innovation » le long du périphérique (qui comprendra 100 000 m<sup>2</sup> d'incubateurs d'entreprises) témoigne de cette ambition.

## OBJECTIF JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES 2024

### Jeux de 2024 : les Jeux du Grand Paris

L'impact des choix de sites, de logements et de transports pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 s'inscrit dès à présent dans le projet du Grand Paris.

Le projet de candidature prévoit que la moitié des épreuves se déroule au-delà du périphérique.

En dehors de la capitale, la moitié des épreuves se déroulera au-delà du périphérique, puisque le stade olympique sera le stade de France et de grands équipements sportifs modernes inaugurés il y a peu (vélodrome de Saint-Quentin en Yvelines en 2014) ou qui doivent l'être dès l'an prochain (Arena 92, base nautique de Vaires-sur-Marne), se situent en petite ou grande couronne.

Les Jeux de 2024, si Paris les obtient, seront donc les Jeux du Grand Paris.



La candidature officielle de Paris à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été annoncée en juin 2015. Alors qu'elle constitue une formidable opportunité pour rassembler les Franciliens, elle contribue également à renforcer l'image de la France dans le monde. La construction du Grand Paris permet par ailleurs de réunir toutes les conditions d'une candidature gagnante pour cet événement international.

Le Comité d'organisation des Jeux olympiques (COJO), qui gère les dépenses directement liées aux Jeux (infrastructures sportives temporaires, aménagement et fonctionnement des sites, transport et restauration des personnes accréditées, ressources humaines, communication...) est entièrement autofinancé. Son budget s'élève à 3 milliards d'euros. Le budget hors COJO pour les infrastructures pérennes sportives et de terrain est également évalué à 3 milliards d'euros. Il est supporté à parité par des fonds publics et privés. Au final, l'argent public investi dans la candidature sera minoritaire et servira à préparer l'avenir : l'effet d'accélération ainsi exercé sur la concrétisation du Grand Paris sera un facteur de croissance pour la France, alors même que le Comité international olympique s'avère sensible à tout héritage laissé par l'organisation des Jeux.

# LE GRAND PARIS, MÉTROPOLE CULTURELLE

LA RÉFLEXION SUR LE GRAND PARIS PLACE LES ENJEUX CULTURELS AU CŒUR DE LA VILLE DE DEMAIN, EN CONTRIBUANT À CRÉER LES CONDITIONS DU VIVRE ENSEMBLE DANS UNE VILLE GÉNÉREUSE ET CRÉATRICE.

## *Paris, capitale culturelle mondiale*

Paris Île-de-France est une capitale culturelle mondiale avec notamment 4 sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO et un patrimoine architectural et culturel parmi les plus riches au monde : Notre-Dame de Paris (14 millions de visiteurs par an), Sacré-Cœur (11 millions), le Louvre (9 millions), Versailles, (près de 8 millions), la Tour Eiffel (7 millions)... Le Grand Paris est également le lieu qui concentre le plus grand nombre de tournages en Europe et son tissu de salles de cinéma y est le plus dense et le plus fréquenté en Europe.

## LA CULTURE À PORTÉE DE MAIN

Certains territoires franciliens sont moins desservis par les transports et l'offre culturelle diminue. L'ambition culturelle du Grand Paris consiste donc à rééquilibrer cette offre et la rendre accessible à tous les habitants de la région. Un rapport de propositions sera prochainement remis au Premier ministre pour étudier la création d'un « Pass culture Grand Paris » à destination des Franciliens.

L'avenir culturel du Grand Paris repose sur deux axes : relier les grands éléments culturels de la ville-centre et mettre en valeur les lieux plus excentrés (théâtre de Meaux, abbaye de Maubuisson, château d'Écouen...).

Les zones de sécurité prioritaires (ZSP) apparaissent, dans cette optique, comme des lieux stratégiques pour la démocratisation de l'offre culturelle. Le jumelage systématique des 21 quartiers classés en ZSP en Île-de-France avec une institution culturelle d'excellence constitue une mesure tout à fait inédite.

Cet élargissement des lieux culturels s'organisera autour de l'axe de la Seine, qui a vocation à devenir un véritable vecteur de l'offre culturelle. Si de nombreux lieux culturels y sont déjà installés (le Louvre, le musée d'Orsay, le Grand-Palais, etc.), plusieurs nouveaux projets vont voir le jour sur l'axe de la Seine (projet de l'île Seguin consacrée à tous les arts, installation du pôle Image et médias de l'INA, etc.).



©DR

# LA MISE EN RÉSEAU D'UN PATRIMOINE RICHE MAIS DISPERSÉ

Si le patrimoine du Grand Paris est parmi l'un des plus importants au monde, il est également extrêmement dispersé.

Ainsi, la mise en réseau des 280 bibliothèques et médiatiques, à travers notamment la mise en place de services communs (comme une carte unique d'accès) contribuera à accroître la fréquentation de ces lieux. La mise en réseau des 32 « maisons des illustres » (maisons de Balzac, Zola, Mallarmé, Rodin...) s'opère également dans le courant de l'année 2016.



©Maison Mallarmé

## LES GARES DU GRAND PARIS : ACTEURS CULTURELS À PART ENTIÈRE



Saint-Denis-Pleyel © Société du Grand Paris-Agence-Kengo-Kuma-associatie

Les nouvelles gares de métro du Grand Paris Express sont conçues comme des lieux culturels à part entière permettant de diffuser « l'art dans la ville » tout au long des 200 km du nouveau réseau. 270 lieux culturels soutenus par l'État et les collectivités territoriales ont été répertoriés aux abords des futures gares du Grand Paris.

Il convient également d'y ajouter 193 salles de cinémas, 546 librairies, 112 lieux de musiques actuelles, 146 conservatoires... Le réseau entier sera conçu comme un lieu de diffusion privilégié d'une offre culturelle variée et accessible (intégration d'œuvres pérennes, « stations œuvres d'art », programmations éphémères...).

# LE GRAND PARIS DE LA SCIENCE ET DE LA CONNAISSANCE

LE GRAND PARIS VISE ÉGALEMENT À DÉVELOPPER LES CAMPUS ET LES UNIVERSITÉS EN FAVORISANT LEUR COOPÉRATION ET EN AMÉLIORANT LEUR VISIBILITÉ INTERNATIONALE.



Le Synchrotron Soleil, accélérateur de particules du CNRS, sur le campus Paris-Saclay, dans l'Essonne © : GOETGHELUCK/SPL/PHANIE

## PARIS-SACLAY, PÔLE FRANCILIEN MAJEUR DE RECHERCHE ET D'INNOVATION

Le pôle Paris-Saclay (78 et 91) repose sur la structuration d'un campus scientifique, moteur d'un développement urbain et économique. Le projet cherche tout d'abord à consolider l'offre disponible en enseignement supérieur et recherche, avec le déménagement de nombreuses grandes écoles sur le plateau et la création de l'Université-Paris-Saclay sous forme d'une COMUE regroupant neuf grandes écoles, deux universités et sept organismes de recherche. Le projet vise ensuite à renforcer l'attractivité économique de la région en créant des emplois par la valorisation de son potentiel de recherche et d'innovation et favorisant l'implantation de nouvelles entreprises, françaises comme étrangères. Enfin, Paris-Saclay s'appuie également sur l'aménagement et les transports avec, par exemple, la construction de la gare CEA Saint-Aubin, qui permettra la desserte du pôle.

## DES CONDITIONS D'HÉBERGEMENT DÉTERMINANTES À LA RÉUSSITE

Avec le plan « 40 000 », le Gouvernement a adopté des objectifs ambitieux, notamment avec la livraison de près de 20 000 places en résidences sociales étudiantes en Île-de-France entre 2013 et 2017. Le développement s'appuie principalement sur trois grands sites avec une augmentation de l'offre de la Cité internationale universitaire de Paris de dix nouvelles maisons (soit 1 800 logements), la création d'un quartier universitaire international (5 000 logements diversifiés, 20 000 m<sup>2</sup> d'équipement) près du Stade de France et du Campus Condorcet ainsi que la livraison de 5 500 logements étudiants sur le campus du plateau de Saclay.

## CAMPUS CONDORCET : RENFORCER LES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES

Le Campus Condorcet (93 et Paris 18<sup>e</sup>) dotera les sciences humaines et sociales d'un équipement de visibilité internationale qui bénéficiera à la communauté scientifique entière et contribuera à la transformation urbaine de la Plaine Saint-Denis.

Le programme comprend notamment un grand équipement documentaire sur le site d'Aubervilliers, des bâtiments pour accueillir des unités de recherche, des locaux d'enseignements, un hôtel à projet, un centre de colloque, un faculty club, une maison des chercheurs ainsi que 450 logements étudiants.

### *Un nouveau paysage du Grand Paris de l'enseignement supérieur*

Avec la loi pour l'enseignement supérieur et la recherche, l'État a permis aux nouveaux grands ensembles d'enseignement et de recherche de se structurer : huit communautés d'universités et établissements (COMUE) regroupent désormais tous les établissements supérieurs de l'Île-de-France et les grands organismes de recherche. Ces projets emblématiques de l'action concertée de l'État et les collectivités territoriales permettent de faire émerger le nouveau paysage du Grand Paris et de l'enseignement supérieur.

# CITÉ DESCARTES : UN PÔLE D'EXCELLENCE DÉDIÉ À LA VILLE DURABLE

Cœur du Cluster Descartes (93 et 77), pôle d'excellence du Grand Paris, la Cité Descartes a pour ambition de devenir un catalyseur d'innovations ainsi que le futur pôle mondial de référence de la conception, de la construction et des services de la ville durable. Elle accueille dix-huit établissements d'enseignement supérieur dont l'École des Ponts ParisTech, l'ESIEE ou l'École d'Architecture, de la Ville et des Territoires. Ce secteur est amené à se développer encore en renforçant le cluster de la ville durable, parallèlement à l'offre de transports qui dessert la Cité.



© Epamarne / Architectes : JOURDA & PERRAUDIN / Photo : Emile LUIDER

## 1 000 JEUNES POUSSÉS ACCUEILLIES... À LA HALLE FREYSSINET



La Halle Freyssinet 2017© Wilmotte et Associés Architectes

Imaginée autour d'une architecture de conteneurs, la Halle Freyssinet (Paris 13<sup>e</sup>) constituera le plus grand incubateur du monde : elle hébergera 1 000 jeunes pousses innovantes, tous secteurs confondus, pour faire émerger et transformer leurs projets innovants en véritables entreprises de rang international. Ce lieu a vocation à devenir la future locomotive de la « French Tech » et de l'entrepreneuriat français.

## UN ARC DE L'INNOVATION SUR LE POURTOUR NORD-EST DE PARIS

Réseau de sites autour de la petite ceinture, l'Arc de l'Innovation de la Ville de Paris constitue un corridor vert doublé d'une mise en réseau numérique au Nord-Est de Paris. Le projet vise à construire un nouveau parc immobilier plus diversifié et plus flexible en regroupant des locaux innovants, des lieux de recherche, d'enseignement et hébergement, mais également de nouvelles formes de commerce.

Dans la vallée de la Bièvre (94), le Campus Santé prend appui sur les dynamiques liées à l'arrivée du futur métro (ligne 15) et de la création de l'université Paris-Saclay pour construire un pôle européen majeur dans le domaine de la santé. S'appuyant sur l'implantation d'activités d'enseignement, des pépinières d'entreprises et des bioparcs, le projet a pour base des rapprochements entre hôpitaux, des coopérations dans les stratégies de développement économique et la construction d'équipement comme des plates-formes précliniques.

## CAMPUS SANTÉ : UN PÔLE EUROPÉEN MAJEUR DANS LE DOMAINE DE LA SANTÉ

# LA GOUVERNANCE DU GRAND PARIS

## LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : HISTORIQUE ET NAISSANCE

LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS, PRÉVUE PAR LA LOI DU 27 JANVIER 2014 DE MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET D’AFFIRMATION DES MÉTROPOLIS, A VU LE JOUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2016. ELLE DÉFINIT ET MET EN ŒUVRE LES ACTIONS MÉTROPOLITAINES AVEC COMME OBJECTIFS D’AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DE SES HABITANTS, DE RÉDUIRE LES INÉGALITÉS ENTRE LES TERRITOIRES, DE DÉVELOPPER UN MODÈLE URBAIN, SOCIAL ET ÉCONOMIQUE DURABLE ET DE RENFORCER SON ATTRACTIVITÉ ET SA COMPÉTITIVITÉ AU BÉNÉFICE DE L’ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL. ELLE DOIT AGIR EN COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL.

### LA MISSION DE PRÉFIGURATION, AUX PRÉMICES DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Une mission de préfiguration a été créée par décret du 19 mai 2014. Co-présidée par le préfet de la région d’Île-de-France, préfet de Paris, et par le président du syndicat Paris-Métropole, elle était chargée de définir les conditions juridiques et budgétaires, ainsi que l’organisation administrative de la future Métropole du Grand Paris.

Elle a élaboré un ensemble de rapports à l’attention du

Gouvernement et du futur exécutif de la Métropole. Elle achèvera ses travaux au plus tard le 30 juin 2016.

La Métropole du Grand Paris, créée le 1er janvier 2016, est composée de Paris et de 11 territoires d’au moins 300 000 habitants. La métropole est l’instance élue, représentant les 131 maires des communes du territoire métropolitain.

### LE PÉRIMÈTRE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

La loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit la mise en place d’un double système d’intercommunalités inédit : la Métropole du Grand Paris sous forme d’un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et celui des territoires, sous forme d’établissements publics territoriaux (EPT).

La Métropole du Grand Paris est composée de Paris et de 11 territoires d’au moins 300 000 habitants, qui prennent le relais des anciennes intercommunalités et intègrent les 40 communes dites « isolées ».

Au total, la métropole rassemble la commune de Paris, les communes de la petite couronne (départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne), une commune du Val-d’Oise (Argenteuil) et six communes de l’Essonne. Elle regroupe plus de 7 millions de Franciliens, soit plus de la moitié des habitants de la région d’Île-de-France.

**LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS REPRÉSENTE  
PLUS DE 25 % DU PIB NATIONAL.**

# LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS : COMPÉTENCES ET GOUVERNANCE

## LES 4 COMPÉTENCES OBLIGATOIRES POUR LA MGP



POLITIQUE LOCALE  
DE L'HABITAT



PROTECTION ET MISE EN VALEUR  
DE L'ENVIRONNEMENT  
ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE



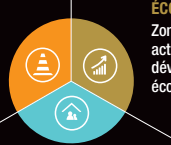
AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE  
MÉTROPOLITAIN



DÉVELOPPEMENT  
ET AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE,  
SOCIAL ET CULTUREL

## LES 10 COMPÉTENCES DES TERRITOIRES

**AMÉNAGEMENT**  
Opérations  
d'aménagement,  
actions de  
restructuration urbaine,  
constitution de  
réserves foncières



**DÉVELOPPEMENT  
ÉCONOMIQUE**  
Zone d'activité,  
actions de  
développement  
économique

**HABITAT**

OPH, améliorations du parc immobilier bâti,  
réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre



© Mission de Préfiguration du Grand Paris

## Qu'est-ce que l'intérêt métropolitain ?

Les trois compétences communes entre la métropole et les territoires (développement économique, aménagement et habitat) sont soumises à la définition de l'intérêt métropolitain. L'intérêt métropolitain revient à distinguer, dans une compétence donnée, les actions qui par leur étendue, leur contenu, leur objet stratégique, leur dimension financière

et leur rayonnement doivent être gérés par la Métropole du Grand Paris.

Le conseil métropolitain dispose jusqu'au 31 décembre 2017, pour le définir. La partie de ces compétences qui ne sera pas déclarée d'intérêt métropolitain sera intégralement exercée par les territoires.

## LA GOUVERNANCE DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS



©DR

Le conseil métropolitain est constitué de 209 conseillers métropolitains issus des 131 communes. Le conseil métropolitain a élu, le 22 janvier 2016, M. Patrick Ollier,

député-maire de Rueil-Malmaison, au poste de président de la Métropole du Grand Paris.

Un conseil de développement composé de partenaires économiques, sociaux et culturels sera consulté sur les principales orientations et une assemblée des Maires formulera des recommandations et des avis.

Le conseil métropolitain peut confier à un conseil de territoire tout ou partie des compétences qui lui ont été transférées, à l'exception de celles relatives aux politiques d'échelle métropolitaine.

Le conseil métropolitain sera, à partir de 2020, élu au suffrage universel direct.

## LA GOUVERNANCE DES TERRITOIRES

Un conseil de territoire est créé dans chacun des 11 territoires. Il comprend entre 72 et 92 membres, délégués des communes incluses dans son périmètre. Un président et des vice-présidents sont désignés dans la limite de 20

% de l'effectif total du conseil territorial. Le conseil de Paris est assimilé à un conseil de territoire et les conseillers métropolitains sont conseillers territoriaux de droit.

# LA GOUVERNANCE DU GRAND PARIS

## LE SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

APRÈS PLUS D'UN AN DE CONCERTATION, 17 NOUVEAUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) À FISCALITÉ PROPRE ONT VU LE JOUR EN GRANDE COURONNE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2016, EN APPLICATION DU SCHÉMA RÉGIONAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SRCI). LE SRCI EST UN ENJEU MAJEUR POUR L'AVENIR DU TERRITOIRE, POUR LE QUOTIDIEN DES FRANCILIENS ET POUR L'ANIMATION DES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES LOCALES. LES NOUVEAUX ACTEURS AGISSENT EN COOPÉRATION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL.

### UNE LARGE PÉRIODE DE CONCERTATION



© DR

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris a installé le 28 août 2014 la Commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI), composée de 84 membres, dont 79 élus locaux (communes, EPCI à fiscalité propre, syndicats mixtes et de communes, conseils généraux, conseil régional) et 5 représentants de l'État (les quatre préfets des départements de la grande couronne et le préfet de région).

La CRCI a été l'instance de concertation et de décision pour l'élaboration du Schéma régional de coopération intercommunale proposé par le préfet de région. Il s'agissait donc d'associer pleinement les élus locaux à cette évolution souhaitée par le législateur, avec la possibilité, pour ses membres, de déposer des propositions d'amendement au projet initial du schéma régional élaboré par le préfet de région.

La mise en place du SRCI est le résultat d'une longue période de maturation. Une phase d'élaboration du schéma régional (août 2014-mars 2015) a permis au préfet de région de lancer une consultation générale invitant les communes et EPCI à fiscalité propre à

délibérer. Durant cette période, et en plus des échanges en son sein, la CRCI a également pris connaissance des avis des communes et EPCI de grande couronne.

Les élus de la CRCI ont examiné 50 propositions de modification du projet de schéma initialement proposé par le préfet de région et ont adopté cinq amendements. Le schéma ainsi modifié a été arrêté le 4 mars 2015 par le préfet de région.

Une seconde phase de mise en œuvre (mars 2015 - décembre 2015) a permis aux préfets de départements de soumettre des projets de périmètre d'EPCI pour accord aux conseils municipaux concernés. Les périmètres des nouvelles intercommunalités sont désormais stabilisés, tous les arrêtés de création des nouveaux EPCI ayant été pris par les préfets des départements concernés avant le 31 décembre 2015.

Les nouvelles intercommunalités ont ainsi vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, concomitamment à la création de la Métropole du Grand Paris.





## LA NOUVELLE CARTE INTERCOMMUNALE EN GRANDE COURONNE

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) du 27 janvier 2014 poursuit un double objectif en Île-de-France : une carte des EPCI à fiscalité propre rationalisée dans l'ensemble de la grande couronne et des EPCI à fiscalité propre dont le siège se situe dans l'unité urbaine de Paris répondant à un seuil de population d'au moins 200 000 habitants. Une dérogation à ce seuil de population peut néanmoins être accordée sur la base de spécificités de certains espaces (particularités de la géographie physique, nombre de communes...).

Ce nouveau schéma régional réduit le nombre d'EPCI de 41 à 17, créant ainsi les conditions d'un dialogue équilibré

entre la Métropole du Grand Paris et les territoires de la grande couronne (départements de l'Essonne, de la Seine-et-Marne, du Val-d'Oise et des Yvelines) qui seront ainsi en mesure de porter des projets d'envergure au niveau régional.

Concernant la gouvernance des nouveaux EPCI, la loi MAPTAM a prévu que les conseils municipaux délibèrent sur le nombre et la répartition des sièges au sein des organes délibérants des EPCI issus du schéma avant la publication de l'arrêté portant création, extension ou fusion d'EPCI. Un délai de trois mois après la publication de l'arrêté est prévu pour délibérer sur la composition de l'organe délibérant. Le préfet de région constate leur composition ou, à défaut de délibération, l'arrête lui-même.

Préfecture de la région d'Île-de-France,  
Préfecture de Paris

### Schéma régional de coopération intercommunale d'Île-de-France 4 mars 2015



# LA DÉCLINAISON TERRITORIALE DU GRAND PARIS

## LA DÉCLINAISON STRATÉGIQUE INITIALE : LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

LE PROJET DU GRAND PARIS ÉLABORE, EN COHÉRENCE AVEC LA MODERNISATION ET L'EXTENSION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS, UNE STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL QUI VISE À GARANTIR UN MEILLEUR CADRE DE VIE, UN HAUT NIVEAU D'EMPLOI ET UNE POLITIQUE DU LOGEMENT AMBITIEUSE. LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, PRÉVUS PAR LA LOI RELATIVE AU GRAND PARIS DU 3 JUIN 2010, SONT L'OUTIL DE CETTE STRATÉGIE INITIALE.

### LES CONTRATS DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (CDT) : LA DÉFINITION LOCALE DES OBJECTIFS DU GRAND PARIS

Pour permettre au réseau de transports et à ses gares de produire les effets de développement attendus, ils doivent être accompagnés d'une politique d'aménagement de l'espace et de développement pensée à l'échelle régionale avec des territoires ciblés pour leur potentiel économique.

Les CDT, précisés par le décret du 24 juin 2011, sont des instruments inédits de définition locale des objectifs du Grand Paris (en matière d'urbanisme, de transports, de logement, de lutte contre l'exclusion sociale, de développement

économique, sportif et culturel, de protection des espaces agricoles et forestiers et des paysages). Ils s'appuient sur une organisation en mode projet qui permet de s'adapter à la grande diversité des territoires contractants.

En moyenne, un CDT couvre une surface d'environ 50 km<sup>2</sup> et regroupe 5 à 8 communes et 260 000 habitants. Ils définissent une stratégie territoriale partagée pour une durée de 15 ans.

*Les CDT validés couvrent près de 30 % de la population francilienne et 72 communes (sur les 131 communes du territoire de la Métropole du Grand Paris).*

### UN PROCESSUS BIEN RÔDÉ

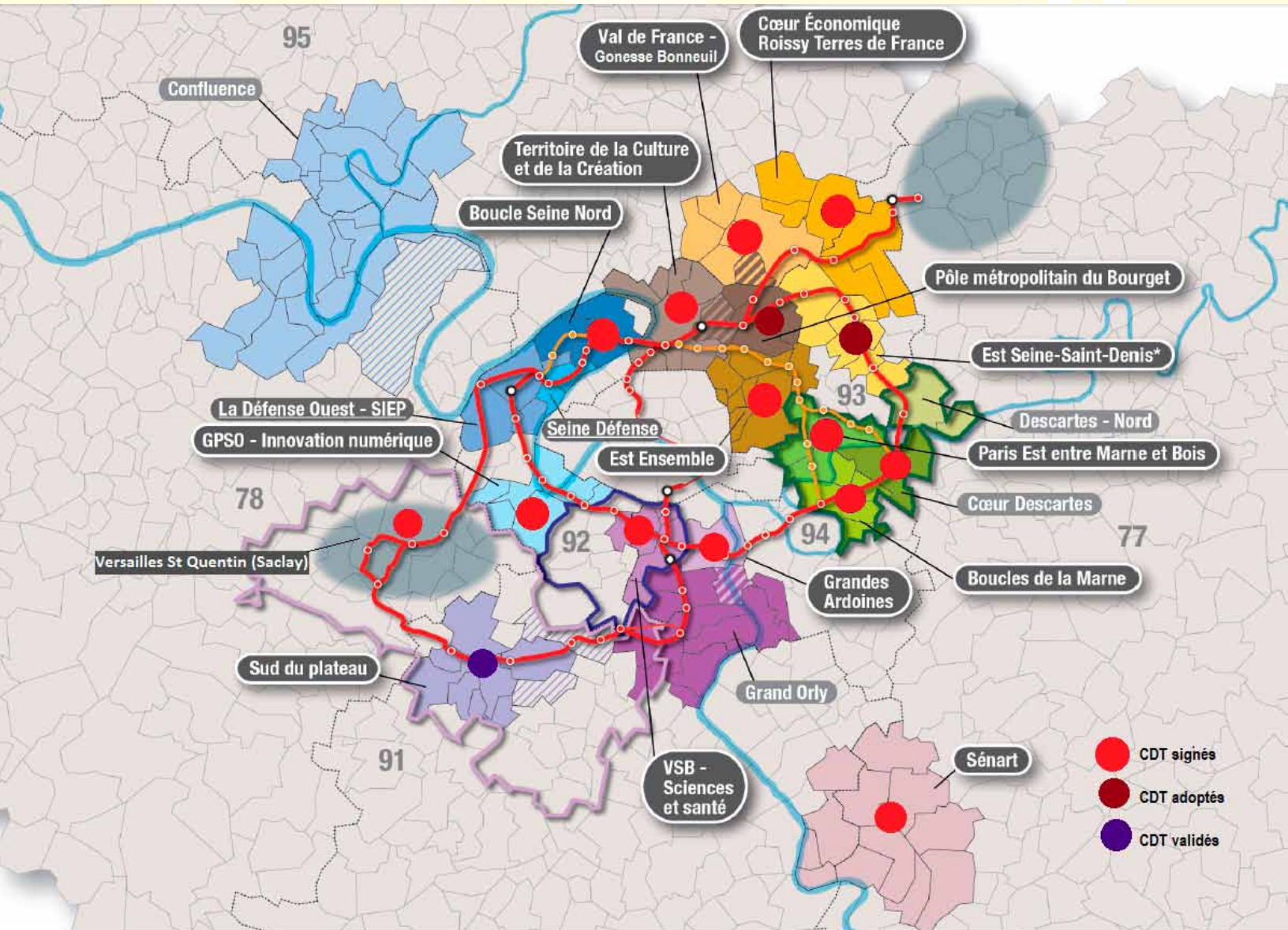
#### Qui sont les signataires des CDT ?

Les contrats sont établis entre l'État et les communes ou leurs groupements (EPCI). Ils concernent le territoire d'au moins deux communes, d'un seul tenant et sans enclave. Les communes et EPCI concernés se situent sur le territoire du projet de réseau de transport public, dans l'un des grands territoires stratégiques ou sont attenants à des communes qui répondent à ces critères. La région et les départements concernés peuvent également, à leur demande, en être signataires.

Le comité de pilotage, dont le préfet de région fixe par arrêté la composition et le fonctionnement, valide en amont le projet de CDT, au plus tard quatre mois avant la décision d'ouverture d'enquête publique. Chaque CDT fait l'objet d'une évaluation environnementale et le conseil régional d'Île-de-France, les conseils départementaux concernés, l'Association des maires franciliens, Paris Métropole, l'Atelier international du Grand Paris et l'Autorité environnementale sont consultés pour avis.

Le projet de CDT est adopté par le comité de pilotage dans les trois mois suivant la remise du rapport d'enquête publique. Il est ensuite signé par le préfet de région et les représentants des communes concernées dans un délai de trois mois. Ils sont alors rendus publics.

Le CDT peut être révisé, dans des conditions similaires à celles de son élaboration ou modifié par un avenant dans un délai de trois mois après son adoption par le comité de pilotage.



© DR

# LA DÉCLINAISON TERRITORIALE DU GRAND PARIS

## LA DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE : LES CONTRATS ET OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

**DANS LE CADRE DE RÉALISATIONS D'AMÉNAGEMENT COMPLEXES SUR DES SITES À FORT POTENTIEL, L'ÉTAT S'ENGAGE, À TRAVERS DES CONTRATS OU OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL (CIN ET OIN), POUR FAIRE ÉMERGER DES PROJETS D'ENVERGURE NATIONALE. LES CIN ET OIN FAVORISENT UNE GOUVERNANCE PARTENARIALE ET DÉTAILLENT LES PROCÉDURES ET LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION DES OUTILS DE L'ÉTAT ET DE SES OPÉRATEURS AUX PARTENAIRES SIGNATAIRES.**

Cette démarche, mise en avant par le dernier Comité interministériel sur le Grand Paris, complète les contrats de développement territorial (CDT), avec lesquels ils se superposent dans certains territoires.

Les OIN et CIN facilitent le passage en phase opérationnelle des projets inclus dans les CDT et rationalisent la mise en œuvre des projets concernés par plusieurs CDT.

### LES CONTRATS D'INTÉRÊT NATIONAL

Pour faciliter la réalisation de projets complexes, les contrats d'intérêt national (CIN) permettent de formaliser un partenariat entre l'État, les collectivités et des acteurs économiques publics et privés. Les CIN mettent en place une gouvernance partagée et efficace. Les outils de l'État et de ses opérateurs seront mobilisés au service des territoires.

Les CIN ouvriront aux collectivités la possibilité de bénéficier des prêts Gaïa « Grand Paris » octroyés par la Caisse

des dépôts et consignations pour mobiliser des emprises foncières en faveur du secteur public local.

Les CIN seront un outil collaboratif qui permettra de favoriser la construction de logements, de préserver les espaces naturels et agricoles, de dynamiser le développement économique local, d'assurer la complémentarité des territoires et d'initier de grands projets culturels.

#### La signature de contrats d'intérêt national est envisagée dans plusieurs cas de figure :

- pour élargir le partenariat sur des territoires qui font l'objet d'une opérations d'intérêt national (OIN) ;
- pour passer d'un contrat de programmation à un contrat plus opérationnel sur des sites qui font déjà l'objet d'un contrat de développement territorial ;
- pour des opérations complexes situées sur de nouveaux territoires.

#### Les projets de CIN :

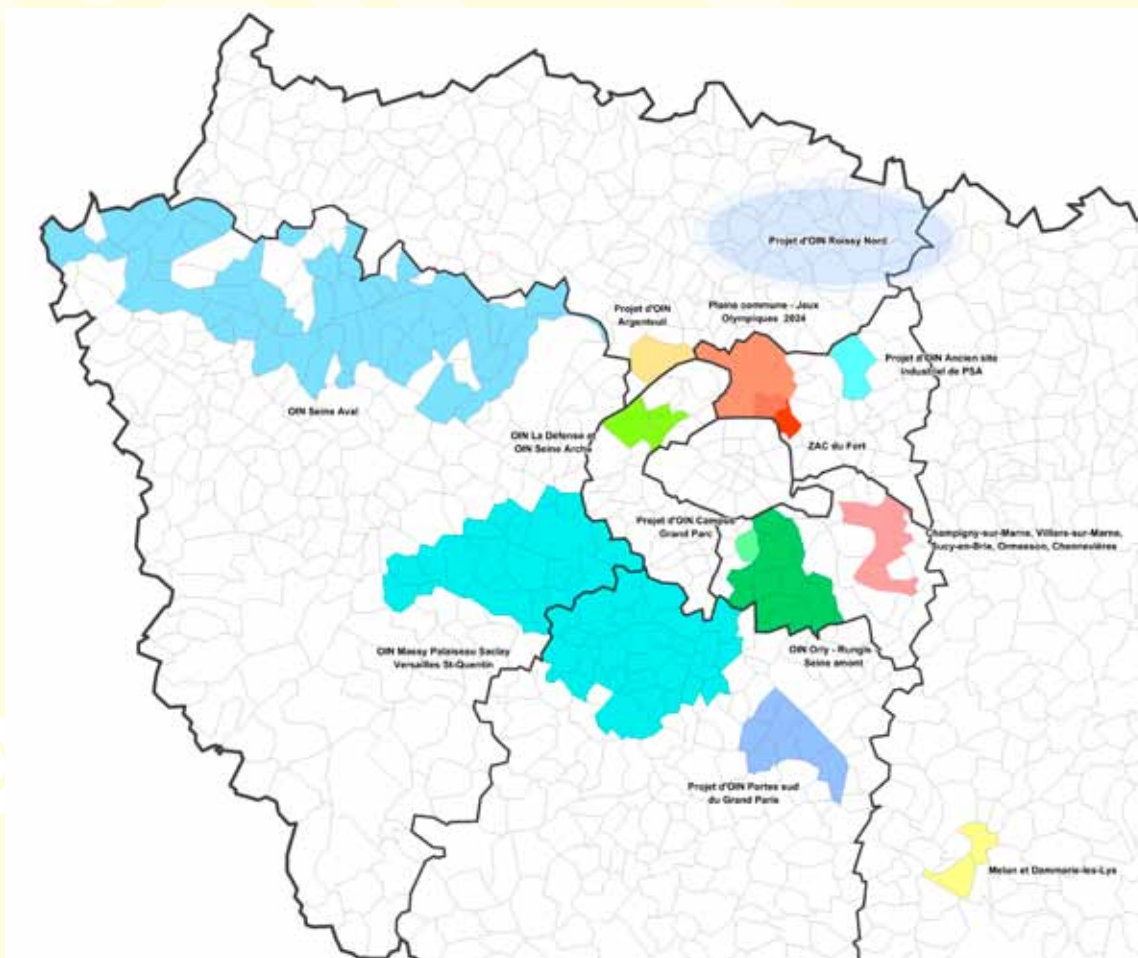
- Franges de la Plaine de Montesson (Carrières-sur-Seine, Montesson, Sartrouville) ;
- Abords des gares du Transilien (Rambouillet, Coignières, les Essarts-le-Roi, Le Perray-en-Yvelines) ;
- Site du panorama (Clamart, Fontenay-aux-Roses, Chatillon) ;
- Charenton-le-Pont ;
- Plaine commune ;
- Canal de l'Ourcq ;
- Franges de la forêt de Pierrelaye (Pierrelaye, Herblay, Saint-Ouen-l'Aumône, Bessancourt) ;
- Porte Nord-Est du Grand Paris (Roissy Pays-de-France, Plaines et Monts de France, Terres d'envol) ;
- Vallée scientifique de la Bièvre pour le développement du « pôle santé ».

## LES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT NATIONAL

Les opérations d'intérêt national (OIN) permettent une gouvernance collégiale renforcée et la mise à disposition des moyens de l'État et de ses opérateurs aux collectivités. Les collectivités territoriales conserveront leur compétence en matière de planification et garderont, dans les faits, la délivrance des autorisations individuelles d'urbanisme, en accord avec l'État. Les OIN peuvent s'appuyer en amont sur

un contrat d'intérêt national et sont délimitées par décret en Conseil d'État.

La création de nouvelles OIN permet de mettre en œuvre un dispositif pour des projets complexes à enjeux forts, avec des objectifs en termes de création de logements, de renouvellement urbain, de développement économique ou de réalisation des équipements d'accueil en vue des JO 2024.



© DR

### Projets d'extension ou de modification d'OIN :

- OIN Seine Aval (Mantes-la-Jolie) ;
- OIN Saclay : Quartier Camille Claudel (Palaiseau) ;
- OIN La Défense et OIN Seine-Arche (Courbevoie, la Garenne-Colombe, Nanterre, Puteaux) ;
- OIN Orly – Rungis – Seine Amont.

### Projets de création d'OIN :

- Portes sud du Grand Paris (Bondoufle, Courcouronnes, Corbeil-Essonnes, Evry, Grigny, Fleury-Merogis, Ris-Orangis) ;
- Argenteuil ;
- Territoires de Roissy Nord à vocation strictement économique ;
- Aulnay-sous-Bois : ancien site industriel de PSA ;
- Campus Grand Parc – Villejuif.

### Discussions en cours sur les modalités d'accompagnement de l'État :

- Champigny-sur-Marne, Villiers-sur-Marne, Sucy-en-Brie, Ormesson, Chennevières ;
- Melun (Villaroche) et Dammarie-Les-Lys (clos St. Louis) ;
- Pantin et Aubervilliers (ZAC du Fort) ;
- Plaine Commune (toutes les communes de la communauté d'agglomération).

# POUR ALLER PLUS LOIN

Préfecture de Paris et  
d'Île-de-France

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>

Ministère du logement et  
de l'habitat durable

<http://www.logement.gouv.fr/Grand-Paris>

Société du Grand Paris

<https://www.societedugrandparis.fr/>

Syndicat des transports  
d'Île-de-France

<http://www.stif.org/>

Atelier international  
du Grand Paris

<http://www.ateliergrandparis.fr/>

Grand Paris Aménagement

<http://www.grandparisamenagement.fr/>

Institut d'aménagement et  
d'urbanisme

<http://www.iau-idf.fr/>

Conseil régional d'Île-de-France

<http://www.iledefrance.fr/>

Chambre de commerce et d'industrie  
d'Île-de-France

<http://www.cci-paris-idf.fr/>

Métropole du Grand Paris

<http://www.metropolegrandparis.fr>

Paris Métropole

<http://www.parismetropole.fr/>

Régie autonome des transports  
parisiens

<http://www.ratp.fr/>

Société nationale des chemins de fer  
français

<http://www.sncf.com/>

Paris Aéroport

<https://www.parisaeroport.fr/>

Agence nationale pour la rénovation  
urbaine

<http://www.anru.fr/>

Organisation professionnelle des  
transports d'Île-de-France

<http://www.optile.com/>

Grand établissement public foncier  
d'Île-de-France

<http://www.grandepf.fr/>

Paris Région Entreprises

<http://parisregionentreprises.org/>

Paris Île-de-France Capitale  
Économique

<http://www.greater-paris-investment-agency.com/>

Business France

<http://www.businessfrance.fr>

Paris 2024

<http://www.paris2024.org/fr>

Campus Condorcet

<http://www.campus-condorcet.fr/>

La Halle Freyssinet

<http://1000startups.fr/>

